

AVRIL 2019

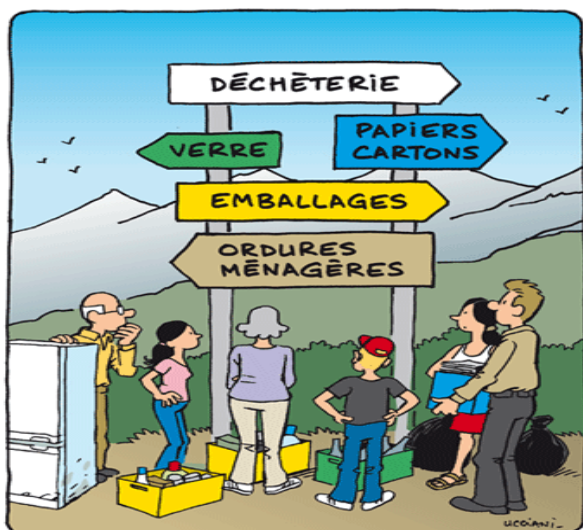
**Le Plan d'Action partagé est d'une durée maximale de 6 mois et borné de date à date.**

**Un agent de retour de maladie après le 30 avril** et n'ayant pas réalisé son EPA, se verra proposer, par son manager, un EP de reprise. A cette occasion, un Plan d'Action partagé peut être proposé mais il ne pourra pas s'appliquer pour la campagne de promotion suivante s'il ne se termine pas avant novembre (du 15/10 au 23/11/19 : période de saisi des promotions par les managers).

*Les devises Shadok*



EN ESSAYANT CONTINUELLEMENT  
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC :  
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A  
DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.



La Direction nous rappelle que les poubelles des sanitaires, en plus de celles de l'Espace Repas, peuvent être utilisées pour recevoir tous les déchets résiduels.

Concernant les poubelles de tri (papier, bouteilles plastiques, cannettes), si elles débordent, l'ELD doit le signaler à la DR afin que le ramassage soit effectué.

**Non Promotion :** La direction envoie un courrier d'explication à tout agent qui en fait la demande.

Si la réponse tarde, rapprochez-vous de vos élus SNU, afin de la sécuriser.

**Télétravail :** un agent qui travaille en région Occitanie et qui habite dans une autre région peut aussi prétendre au télétravail.

**Dématérialisation des bulletins de salaire :** Les BS antérieurs au mois de Mai 2019 pourront être mis par les agents eux-mêmes dans leur coffre-fort numérique. **Attention :** les documents que vous téléchargez vous-même ne seront pas considérés comme des originaux.

